

SAINT MAIGNER

Bulletin Municipal • Années 2021 - 2022



COMMUNE DE
SAINT-MAIGNER
PS & DE DOME AJ

Édito

Chers Administrés,
C'est avec plaisir que je m'adresse une nouvelle fois à vous.

Après trois années compliquées relatives à l'épidémie COVID, nous devons rester prudents et vigilants au moment où beaucoup de virus circulent.

Après un début de décembre avec des températures basses, celles-ci sont devenues très douces les dernières semaines et même si cela était bon pour le moral et les rassemblements entre amis ou famille, malheureusement nous savons qu'elles ne le sont pas pour la faune, la flore et la biodiversité et notre réserve en eau.

Depuis la rentrée de septembre, nous faisons face à une forte inflation avec une sensible augmentation de l'énergie et des produits de première nécessité qui vont avoir un impact non négligeable sur les différents budgets (familles et collectivités).

Au niveau municipal, il nous faudra être attentif et vigilant pour l'élaboration du budget 2023 avec les augmentations prévisibles en matière de fonctionnement.

La municipalité doit aborder les questions d'économie d'énergie en ce début d'année pour mettre en place des mesures efficaces mais raisonnées : la mise en place d'un nouvel éclairage LED moins énergivore sur la commune doit être étudié, la réalisation de travaux dans divers bâtiments communaux dans le cadre de l'amélioration énergétique, le travail a déjà commencé et une étude est en cours avec ADHUME.

Concernant la problématique de l'eau, nous devons être vigilants et mettre en place dans nos foyers des systèmes de récupérations et voir pour réduire notre consommation. Pour la période des fêtes de fin d'année, notre village a été comme à l'accoutumée embelli de ses décorations lumineuses de Noël par Jacques à moindre frais et sobre.

Vous le voyez, nous nous efforçons de faire face au mieux aux diverses contraintes environnementales.

Notre vie festive reprend grâce au tissu associatif et leurs bénévoles : merci à leur implication et le don de leur temps ainsi que les élus impliqués dans de nombreuses manifestations.

Durant toute l'année 2022, de nombreuses manifestations organisées par l'équipe de la médiathèque ainsi que par les associations locales ont connu un très large succès. Nous pouvons noter que l'amicale laïque retrouve des membres jeunes de la commune ce qui redonne une nouvelle dynamique à l'association.

Nous n'oublions pas les plus vulnérables d'entre nous, avec les actions de la commission Actions Sociales pour les accompagner dans leurs difficultés quotidiennes.

Pour 2023, les projets doivent se tourner vers notre jeunesse et nos aînés où l'intergénérationnel trouvera toute sa place.



Je tiens à remercier nos deux agents, Christine au secrétariat et Jacques sur la partie Technique pour leur action au quotidien : ils sont la cheville ouvrière de nos actions. Sans eux, nous ne pourrions pas réaliser nos projets, les différentes tâches journalières et les interventions d'urgence.

Fidèle à notre programme malgré les diverses contraintes administratives ou financières, nous poursuivons notre action municipale toujours basée sur le bien vivre ensemble.

En ce qui concerne notre commune, 2022 aura connue une année riche en travaux que vous découvrirez au fil des pages.

Dans le cadre de l'intercommunalité du Pays de Saint Eloy que je préside, plusieurs dossiers sont en cours ou ont été réalisés :

- Etude sur le transfert de la compétence Eau et Assainissement pour janvier 2026
- Travaux de l'arboretum du bois des brosses
- Etude sur l'amélioration de la mobilité sur notre territoire
- Améliorer et harmoniser la signalétique communautaire
- Réflexion sur l'évolution de l'intergénération sur notre territoire
- Travail pour accueillir des entreprises sur notre territoire
- Inauguration musée numérique « Micro-folie »
- Agrandissement du siège communautaire

J'aimerai une nouvelle fois, remercier, mes deux adjoints : Jacqueline et Vincent, les élus municipaux qui m'entourent, pour leur action efficace pour faire avancer notre collectivité ainsi que la commission qui a rédigé ce bulletin municipal. Chers Saint Magnats, la mission que vous m'avez confiée est passionnante, pour une cause noble, celle de servir. Je reste à votre disposition, à votre écoute dans l'intérêt de tous.

Pour ma part, je serais heureux de vous retrouver pour la traditionnelle cérémonie des vœux et des remises des médailles en présence de notre Députée Christine PIRES BEAUNE le 21 janvier 2023 18h00 à la salle des fêtes

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2023, tournée vers un avenir meilleur pour chacun d'entre vous.

Bon début d'année et bonne lecture
Avec tout mon dévouement,

Laurent DUMAS
Votre maire



SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------|-------|
| Édito | p. 2 |
| Budgets | p. 4 |
| Travaux 2021 | p. 8 |
| Travaux 2022 | p. 9 |
| Projet 2023 | p. 11 |
| Gestion de l'eau | p. 12 |
| Taxe GEMAPI | p. 14 |
| Médiathèque | p. 15 |
| Vie associative | p. 16 |
| Journées citoyennes | p. 18 |
| Commémorations | p. 19 |
| Informations commune | p. 20 |
| Agenda | p. 24 |
| Communauté de communes | p. 25 |
| État civil | p. 27 |



LA MAIRIE

Place Jean Jaurès - 63330 Saint-Maigner

Téléphone : 04 73 85 62 17

Horaires d'ouverture

- mardi : 14h - 18h
- jeudi : 14h - 17h
- vendredi : 9h - 12h

Site : www.saint-maigner.fr

Courriel : mairie.saint.maigner.63@wanadoo.fr

Christine LEFEBVRE

secrétaire de mairie à 19 heures hebdomadaire

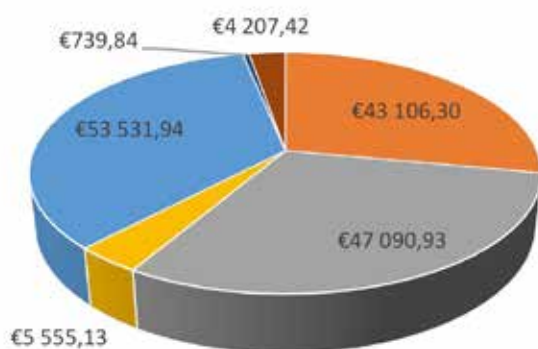
Jacques BRÉGIROUX

agent technique à 24 heures hebdomadaire

Compte Administratif

SECTION FONCTIONNEMENT - C.A. 2021

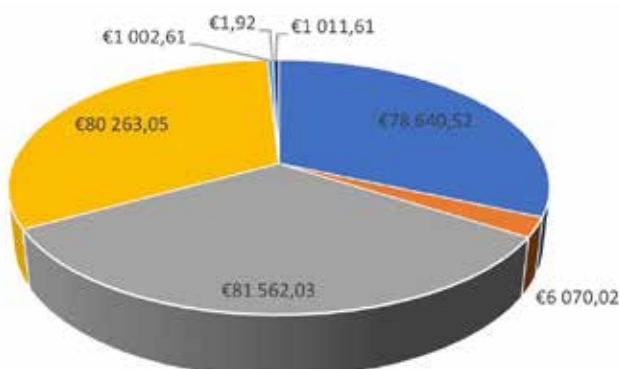
| COMPTE | DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021 | BUDGET 2021 | RÉALISÉ 2021 |
|--------------|---|---------------------|---------------------|
| 023 | Virement à la section d'investissement | 72 020,52 € | - |
| 011 | Charges à caractères général | 46 616,00 € | 43 106,30 € |
| 012 | Charges de personnel frais assimilés | 47 450,00 € | 47 090,93 € |
| 014 | Atténuations de produits | 5 556,00 € | 5 555,13 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contributions organismes, subventions) | 62 870,00 € | 53 531,94 € |
| 66 | Charges financières (intérêts emprunts) | 974,00 € | 739,84 € |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections (amortissement) | 4 208,00 € | 4 207,42 € |
| TOTAL | | 239 694,52 € | 154 231,56 € |



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- virement à la section d'investissement
- charges à caractères général
- charges de personnel frais assimilés
- atténuations de produits
- autres charges de gestion courante (indemnités élus)

| COMPTE | RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021 | BUDGET 2021 | RÉALISÉ 2021 |
|--------------|---|---------------------|---------------------|
| 2 | Excédent reporté | 78 640,52 € | 78 640,52 € |
| 70 | Produits divers (concessions redevance occupat° domaine public) | 5 950,00 € | 6 070,02 € |
| 73 | Impôts et taxes (impôts locaux) | 73 000,00 € | 81 562,03 € |
| 74 | Dotations subventions (DGF FCTVA) | 81 504,00 € | 80 263,05 € |
| 75 | Autres produits (revenus des immeuble, etc) | 500,00 € | 1 002,61 € |
| 76 | Produits financiers | - | 1,92 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 100,00 € | 1 011,61 € |
| TOTAL | | 239 694,52 € | 248 551,76 € |

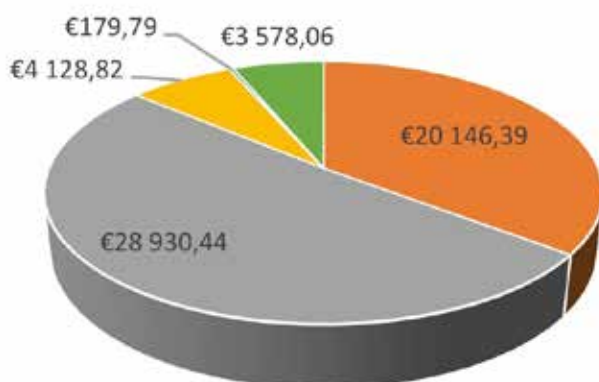


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 2 excédent reporté
- 70 PRODUITS DIVERS concessions redevance occupat° domaine public
- 73 IMPÔTS ET TAXES (impôts locaux)
- 74 DOTATIONS SUBVENTIONS (DGF FCTVA)
- 75 AUTRES PRODUITS (revenus des immeubles etc)
- 76 PRODUITS FINANCIERS

SECTION INVESTISSEMENT - C.A. 2021

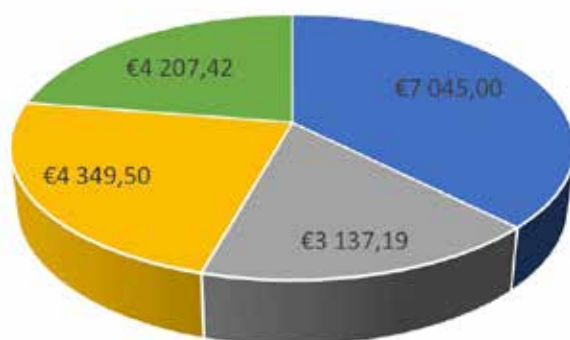
| COMPTE | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 | BUDGET 2021 | RÉALISÉ 2021 |
|--------------|------------------------------------|---------------------|--------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 20 385,52 € | - |
| 21 | Immobilisations corporelles | 49 534,44 € | 20 146,39 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 197 396,00 € | 28 930,44 € |
| 16 | Emprunts | 4 129,00 € | 4 128,82 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 197,00 € | 179,79 € |
| 001 | Solde d'exécution négatif reporté | 3 578,06 € | 3 578,06 € |
| TOTAL | | 275 220,02 € | 56 963,50 € |



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- immobilisations incorporelles
- immobilisations corporelles
- immobilisations en cours
- emprunts

| COMPTE | RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 | BUDGET 2021 | RÉALISÉ 2021 |
|--------------|--|---------------------|--------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 151 155,00 € | 7 045,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilés | 40 000,00 € | - |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 3 487,00 € | 3 137,19 € |
| 1068 | Excédents de fonctionnement | 4 349,50 € | 4 349,50 € |
| 21 | Virement de la section de fonctionnement | 72 020,52 € | - |
| 40 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 4 208,00 € | 4 207,42 € |
| TOTAL | | 275 220,02 € | 18 739,11 € |



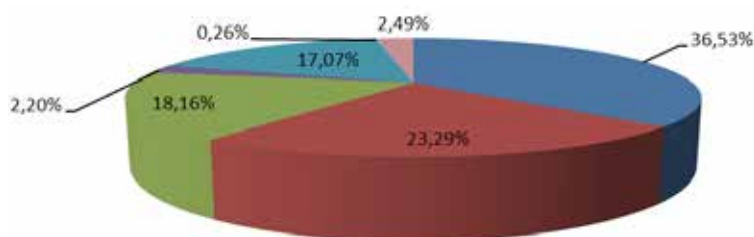
RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 13 Subventions d'investissement
- 16 emprunts et dettes assimilés
- 10 dotations, fonds divers et réserves
- 1068 excédents de fonctionnement
- 21 virement de la section de fonctionnement

BUDGET DE LA COMMUNE

SECTION FONCTIONNEMENT - Budget 2022

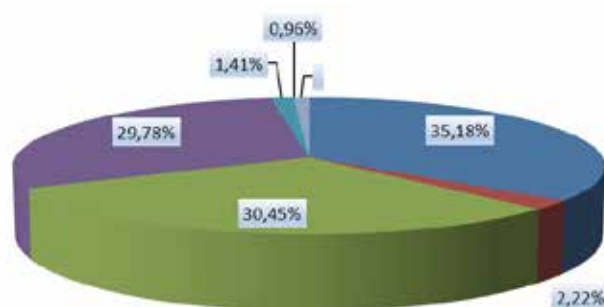
| COMPTE | DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022 | MONTANTS | RÉPARTITION |
|--------------|---|---------------------|-------------|
| 023 | Virement à la section d'investissement | 97 972,20 € | 36,53% |
| 011 | Charges à caractères général | 62 478,00 € | 23,30% |
| 012 | Charges de personnel frais assimilés | 48 700,00 € | 18,15% |
| 014 | Atténuations de produits | 5 894,00 € | 2,19% |
| 65 | Autres charges de gestion courante (indemnités élus, contributions organismes, subventions) | 45 788,00 € | 17,07% |
| 66 | Charges financières (intérêts emprunts) | 700,00 € | 0,26% |
| 042 | Opération d'ordre transfert entre sections (amortissement) | 6 685,00 € | 2,50% |
| TOTAL | | 268 217,20 € | |



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 023 virement à la section d'investissement
- 011 charges à caractères général
- 012 charges de personnel frais assimilés
- 014 atténuations de produits
- 65 autres charges de gestion courante (indemnités élus)
- 65 contributions organismes subventions
- 66 charges financières (intérêts emprunts)
- 042 opération d'ordre transfert entre sections (amortissement)

| COMPTE | RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022 | MONTANTS | RÉPARTITION |
|--------------|---|---------------------|-------------|
| 2 | Excédent reporté | 94 320,20 € | 35,18% |
| 70 | Produits divers (concessions redevance occupat° domaine public) | 5 950,00 € | 2,22% |
| 73 | Impôts et taxes (impôts locaux) | 81 689,00 € | 30,45% |
| 74 | Dotations subventions (DGF FCTVA) | 79 875,00 € | 29,78% |
| 75 | Autres produits (revenus des immeuble, etc) | 3 783,00 € | 1,41% |
| 77 | Produits exceptionnels | 2 600,00 € | 0,96% |
| TOTAL | | 268 217,20 € | |



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

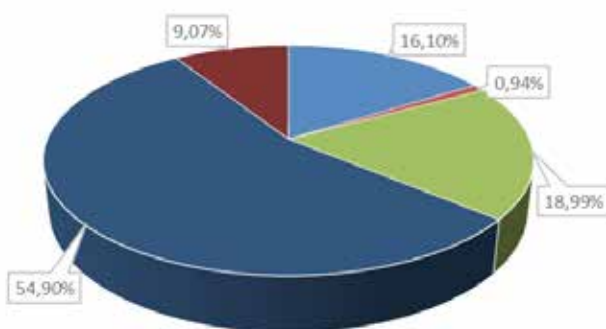
- 2 excédent reporté
- 70 PRODUITS DIVERS concessions redevance occupat° domaine public
- 73 IMPOTS ET TAXES (impôts locaux)
- 74 DOTATIONS SUBVENTIONS (DGF FCTVA)
- 75 AUTRES PRODUITS (revenus des immeubles etc)
- 76 PRODUITS FINANCIERS
- 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS

SYNTHÈSE

| BUDGETS | SECTION | ANNÉE 2021 | ANNÉE 2022 |
|----------------|----------------|--------------|--------------|
| PRINCIPAL | Fonctionnement | 239 694,52 € | 268 217,20 € |
| | Investissement | 275 220,02 € | 280 581,20 € |
| LOTISSEMENT | Fonctionnement | 117 648,27 € | 84 546,49 € |
| | Investissement | 86 591,74 € | 91 577,18 € |
| EAU | Fonctionnement | 47 853,47 € | 42 676,07 € |
| | Investissement | 55 453,55 € | 58 198,75 € |
| ASSAINISSEMENT | Fonctionnement | 18 812,83 € | 19 992,44 € |
| | Investissement | 45 887,89 € | 44 607,83 € |
| SPANC | Fonctionnement | 4 746,98 € | 4 746,98 € |

SECTION INVESTISSEMENT - Budget 2022

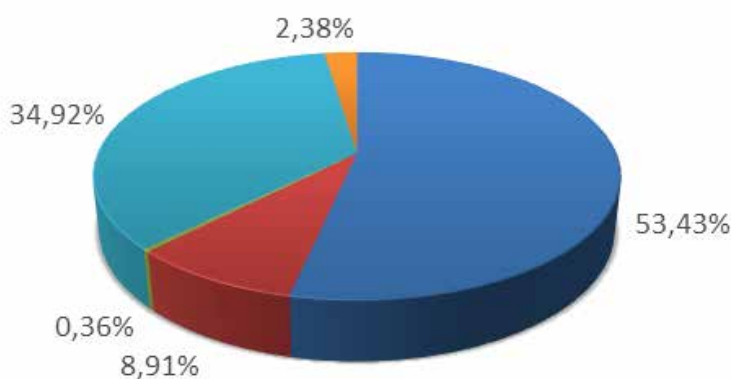
| COMPTE | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022 | MONTANTS | RÉPARTITION |
|--------------|---|---------------------|-------------|
| 001 | Résultat reporté | 38 224,39 € | 13,62% |
| 1641 | Emprunt | 2 234,00 € | 0,79% |
| 21 | Immobilisations incorporelles • Terrains nus (réserve aménagt étang du vert : 18956,10 €) • Voiries SIV : 26 126 € | 45 082,10 € | 16,06% |
| 21 | Immobilisations corporelles • Voirie travaux neufs : 5 000 € • Bâtiments : 2 500 € • Collections et œuvre d'art église : 9000 € • Autres matériels débroussailleur + échelle : 1 700 € • Installations générales agencements : 2 300 € • Équipement vidéo SDF : 15 268 € • Livres 1000 € et adressage poste : 4 375 € • Autres immobilisations corporelles chaises SDF : 2000 € | 43 143,00 € | 15,37% |
| 231 | Immobilisations corporelles en cours | 130 359,00 € | 46,46% |
| 2763 | Créance sur collectivité EPF SMAF | 21 538,71 € | 7,67% |
| TOTAL | | 280 581,20 € | |



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- 001 RÉSULTAT REPORTÉ
- 1641 EMPRUNT
- 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 20 terrains nus (réserve aménagt étang du vert : 18956,10 €)
- 21 livres 1000 € et adressage poste : 4 375 €
- 21 autres immobilisations corporelles chaises SDF : 2000 €
- 231 IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS
- 2763 AVANCE REMBOURSABLE LOTISSEMENT + EPF SMAF

| COMPTE | RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 | MONTANTS | RÉPARTITION |
|--------------|---|---------------------|-------------|
| 132 | Subvention d'équipement • Mécénat église : 6 000 € • FIC bâtiments 2021 : 18 771 € • DETR 2020 : adressage 2 145 € • DETR 2021 : église 20 112 € • RÉGION église : 14 750 € • Fonds européen voirie forestiere : 77 968 € • LEADER / vidéo projecteur salle des fêtes : 10 178 € | 149 924,00 € | 53,43 |
| 1641 | Emprunt | 25 000,00 € | 8,91% |
| 1022 | FCTVA | 1 000,00 € | 0,36% |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 97 972,20 € | 34,92% |
| 280412 | Amortissement | 6 685,00 € | 2,38% |
| TOTAL | | 280 581,20 € | |



RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 132 SUBVENTION D'EQUIPEMENT
- 1641 EMPRUNT
- 1022 FCTVA
- 1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT
- 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- 280412 AMORTISSEMENT

TRAVAUX 2021

TRAVAUX DE VOIRIE

réalisés par le syndicat de voirie de Menat sur les chemins du château d'eau, de Groslière et de la Villatte pour un montant total de **21 382 €** subventionné par le FIC de 4200 € et de la DETR de 5371 €

CHANGEMENT DE TOITURE AU BÂTIMENT COMMUNAL DE CHAZELLE

pour un montant de **14 500 €** subventionné par le FIC d'un montant de 3 401 € et la DETR d'un montant de 3 644 € réalisé par l'entreprise CHABASSIÈRE



RENOUVELLEMENT DU MATÉRIEL INFORMATIQUE AU BUREAU DU SECRÉTARIAT

pour un montant de **3 389 €** en partenariat avec le SMADC (Syndicat mixte pour l'aménagement des Combrailles) par l'intermédiaire d'un groupement de commandes avec toutes les communes adhérentes pour avoir un meilleur prix. La société ABICOM a obtenu le marché et s'est chargée de l'installation.

POURSUITE DE LA MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ DE LA SALLE DES FÊTES

pour un montant de **1 049 €**: déclencheur manuel d'alarme, signalétique et éclairage de sécurité. Installation et fournitures par la société PM Incendie



RÉFECTION DU LAVOIR DE CHAZELLE

par le chantier d'insertion de la communauté de communes du pays de St-Eloy

ÉLAGAGE DES ARBRES

fait par la société PERRAUD Olivier de Virlet pour un montant de **1 800 €**

TRAVAUX DE VIABILISATION PHASE 2 DU LOTISSEMENT ET CRÉATION D'UNE PARTIE DE LA VOIRIE



TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU À LA VERGE EN COURS

fait par l'entreprise DASSAUD pour un montant de **28 468,80 €** avec une participation du conseil départemental de l'ordre de 40 %. Il s'agit d'une connexion entre le réseau.

TRAVAUX 2022

TRAVAUX INTÉRIEURS DE L'ÉGLISE (EN COURS)

Les travaux de maçonnerie ont été réalisés par l'entreprise DUMAS CONSTRUCTION de Bussières près Pionsat pour un montant de **12 248 € HT**, les murs et le plafond ont été repeints par l'entreprise BROUSSE pour un montant de **3 900,30 € HT**. L'électricité ainsi qu'un deuxième moyen de chauffage sont réalisés par l'entreprise TAUVERON pour un montant de **8 515 € HT**. Une subvention de la région a été acceptée pour un montant de 14 748 € par le département (FIC) pour 16 798 € et par l'état (DETR) pour 20 111 €. Reste à charge à la commune sur un montant total de 70 934 € TTC la somme de 19 277 €



FIN DES TRAVAUX DE VOIRIE FORESTIÈRE

réalisés par l'entreprise MONTEIL pour un montant de **97 744,37 € TTC** subventionné par un programme de fonds européens d'un montant de 71 433,56 € (HT) et 3 464,01 € (HT) par le conseil départemental. Reste à charge à la commune la somme de 22 846,80 €

ÉQUIPEMENT AUDIO VIDÉO-PROJECTEUR DE LA SALLE DES FÊTES ET LA SALLE DU CONSEIL

Équipement de la salle du conseil d'un système de visio conférence et d'une enceinte autonome pour les célébrations. Renouvellement de l'équipement audio et vidéo de la salle des associations. Installation réalisée par la société STS de Pont-du-Château pour un montant de **12 223,71 € HT** subventionné par le fonds feader à hauteur de 9 778,96 € HT. Reste à charge de la commune la somme de 2 445,71 € sur un montant total TTC de 15265,88 €





CRÉATION D'UN ABRI DE BUS DANS LE BOURG

Dotation de la région Auvergne Rhône Alpes, seule la chappe était à la charge de la commune réalisée par l'entreprise CHABASSIÈRE pour un montant de **1 110 € TTC**



FIN DE L'ADRESSAGE

Numérotation des maisons et noms de rue dans le bourg et les villages. L'étude a été confiée à la Poste pour un montant de **4 320 €** et les fournitures (numéros et plaque de rue, panneaux village) par MIC SIGNALOC pour la somme de 4 678 €. Cette opération a été subventionnée par la DETR à hauteur de 1 715 €

Merci aux habitants d'avoir poser leur numéro.

TRAVAUX DE VOIRIE PAR LE SYNDICAT DE VOIRIE DE MENAT

Chemin des Rioux et création de fossés pour la somme de **33 126 €** subventionné par du FIC et de la DETR à hauteur de 19 213 €

Chemin des Châteaux pour la somme de **12 815 €** subventionné par du FIC pour un montant de 7 689 €



AMÉNAGEMENT DE LA RAQUETTE DU LOTISSEMENT

La tranche 3 des travaux de l'aménagement du lotissement est en cours. Les travaux de canalisation sont réalisés par la SARL DASSAUD pour un montant de **4 812 € TTC**. L'éclairage public sera constitué de 5 candélabres et réalisé par le SIEG63 (territoire d'énergie) syndicat auquel la commune adhère pour un montant de **13 000 € HT** dont il prend 50 % en charge et la participation de la commune sera de 6 500 €





PROJETS 2023

RESTAURATION TABLEAU ET 4 STATUES ÉGLISE

Plusieurs devis ont été demandés et le conseil municipal a retenu ceux de l'atelier « A l'œuvre de l'art » basé à Huriel dans l'Allier pour un montant de **22 278 € TTC**. Le tableau représente 9 522 €. Une convention a été signée avec la fondation du patrimoine dans le cadre d'une campagne d'appel aux dons qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.



POURSUITE DE RÉHABILITATION INTÉRIEURE DE LA BARAQUE « ADRIAN »

Comme en 2014, la commune envisage de faire appel au chantier international et travailler avec l'association Concordia de Clermont-Ferrand.

AMÉNAGEMENT DE L'ÉTANG DU VERT

En 2023 dossier de consultation des entreprises projet d'aire de jeux thématique pour les enfants, création d'un espace couvert de détente et de convivialité, aménagement du tour de l'étang avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aire de camping-car, vidange de l'étang à l'automne 2023, travaux en 2014.

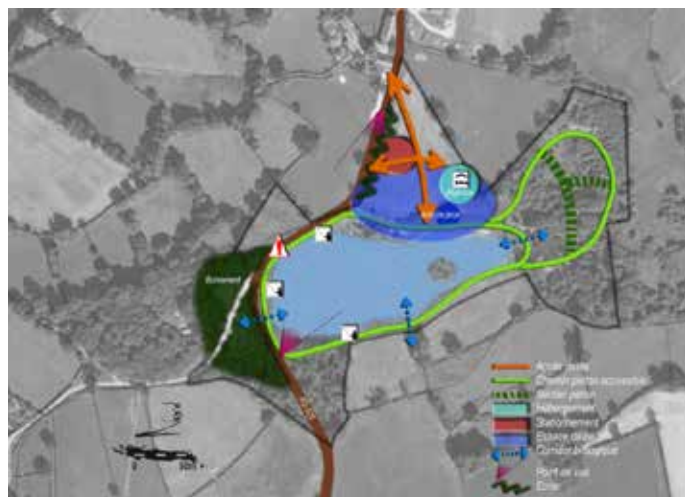




IMAGE • SON
MENAGER
MULTIMEDIA

On n'a pas fini de vous conseiller ! 9h à 20h non stop !

BEAUMONT
Tél. 04 73 26 75 49

BESSE
Tél. 04 73 78 50 47

BILAN EAU

| TARIFS | EN 2018 | EN 2019 | EN 2020 | EN 2021 | EN 2022 |
|--|--|--|--|--|---|
| Abonnement principal | 42 € | 42 € | 45 € | 45 € | 45 € |
| Abonnement secondaire | 25 € | 25 € | 28 € | 28 € | 28 € |
| Prix au m ³ HT | 0.80 € | 0.80 € | 0.90 € | 0.90 € | 1.00 € |
| Redevance prélèvement à la source / m ³ | 0.0330 € | 0.0330 € | 0.0330 € | 0.0330 € | 0.0330 € |
| Redevance pollution domestique/m ³ | 0.230 € | 0.230 € | 0.230 € | 0.230 € | 0.230 € |
| Achat d'eau (ttc) SIOULE ET MORGE | 64 m ³ 169.42 € | 202 m ³ 419.49 € | 155 m ³ 839.36 € | 164 m ³ 707.28 € | 96 m ³ 380.87 € |
| Achat d'eau (ttc) SUEZ | 3428 m ³ 6 984.13 € 1.81 €/m ³ | 3946 m ³ 7 989.33 € 1.49 €/m ³ | 3347 m ³ 7 071.26 € 2.11 €/m ³ | 1990 m ³ 4 728.87 € 2.37 €/m ³ | 996 m ³ 4 728.87 € 2.98 €/m ³ |

CONSOMMATION EN EAU À SAINT MAIGNER (M³)





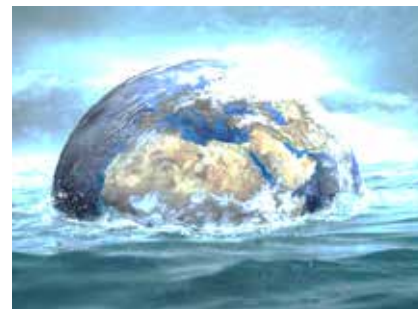
LE CLIMAT ET L'EAU

Sur Terre, l'eau douce est une ressource naturelle rare : 2,5 % contre 97,5 % pour l'eau salée.

Le changement climatique impacte directement le cycle de l'eau : lorsque la température augmente, on retrouve plus de vapeur d'eau dans l'atmosphère et moins d'eau à l'état liquide disponible. Les phénomènes extrêmes sont alors plus fréquents : longues périodes de sécheresse, orages dévastateurs, pluies violentes, ...

Selon Météo France, avec trois vagues de chaleur et 33 jours de canicule, l'été 2022 est le 2^{ème} le plus chaud en métropole après 2003.

Entre le 9 août et le 7 octobre, la commune de Saint Maigner (zone Cher Amont) est restée en situation de crise : niveau le plus élevé des mesures de restriction d'eau.



Ces périodes critiques sont malheureusement appelées à se reproduire. Le bon sens et le civisme restent les meilleures armes pour éviter des restrictions rigoureuses voire des mesures de limite des usages de l'eau.

GESTION DE L'EAU

« La loi de 3 août 2018 a prolongé le délai de mise en application des dispositions de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République). Initialement prévu au 1er janvier 2018, les communes peuvent rester compétentes en matière d'eau et /ou d'assainissement jusqu'au 1^{er} janvier 2026 ».

Source : vie-publique.fr

Selon la loi, le transfert de l'eau et de l'assainissement aux communautés de communes serait effectif au 1er janvier 2026 avec exécution du service public par un opérateur. Il est à craindre une augmentation probable du coût pour les usagers !

La Communauté de communes a engagé une étude pour le transfert de la compétence.

BAR - TABAC - RESTAURANT

LE RELAIS

LE BOURG

63330 SAINT MAIGNER TEL : 04.73.85.61.01

EURL LOPITAUX **Ets LECUYER**

Menuiserie • Charpente • Couverture

Z.A. LES FAYES - 63330 PIONSAT
04 73 85 63 03 // 06 08 03 45 38
 jean.lecuyer2@wanadoo.fr
www.lopitaux-lecuyer.fr

SARL DASSAUD Philippe et Magalie

M.A Vente
 Entretien des réseaux d'eau

04 73 52 13 77 - 06 73 47 38 43

Le Bourg - 63330 Saint Maurice près Pionsat
mpdassaud@gmail.com

MONTEIL TP

COLAS FRANCE Territoire Sud-Est
 RD 2144 - Côte de la Boule
 63700 SAINT ELOY LES MINES
 Tél. : 04 73 85 01 69
 SIRET : 329 338 883 02795



TAXE GEMAPI

(GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS)

LA TAXE G.E.M.A.P.I

Une nouvelle **taxe** est apparue sur votre **avis d'impôt foncier**.
D'où vient-elle ?
A quoi sert-elle ?



1



LA COMPÉTENCE GEMAPI

La Gemapi est un acronyme pour « **Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations** ». Elle fait partie des compétences intercommunales depuis 2018 et permet donc de mutualiser l'entretien des milieux aquatiques sur nos 34 communes.

UNE RESSOURCE ESSENTIELLE
L'eau **est vitale** pour tout un chacun, et comme nous l'a démontré cet été caniculaire, elle commence à manquer. La protection des cours d'eau et des milieux humides est donc **un investissement pour l'avenir**.



2

3



POURQUOI UNE TAXE ?

La communauté de communes a évalué le coût des travaux d'entretien et de la surveillance des **155 km de cours d'eau** du territoire à **400 000€ par an**. Une telle dépense étant inenvisageable pour la collectivité, le conseil a dû instaurer un nouvel impôt.

QUI PAYE ?
La moitié des 400 000 € est couverte par la participation de financeurs extérieurs. Les 200 000 € restants proviennent donc de la taxe. Celle-ci porte essentiellement sur **les propriétaires de foncier non bâti**.



4

5



A QUOI VA-T-ELLE SERVIR ?

Les sommes récoltées par la taxe **serviront uniquement** à : restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau, aménager les berges, surveiller la qualité de l'eau, prévenir les sécheresses, payer les techniciens, financer de nouvelles études etc...



La « GEMAPI » est une compétence confiée aux intercommunalités (lois de décentralisation de 2014 et 2015) depuis le 1^{er} janvier 2018 de manière obligatoire. La communauté de communes du Pays de Saint Eloy a évalué le coût des travaux d'entretien et de la surveillance des 155 km de cours d'eau du territoire à

400 000 € par an. Sur ce montant, la moitié est couverte par des financeurs extérieurs (département, agences de l'état, ...) et l'autre moitié par la taxe qui s'applique aux contribuables redevables de certains impôts locaux (taxe foncière, cotisation foncière des entreprises).



10 ANS DE MÉDIATHÈQUE

Vous avez dit médiathèque à St Maigner ? Oui, nous sommes toujours présents ! Et plus fort que jamais ! En effet, notre équipe a vu son nombre de bénévoles augmenter en deux ans : 3 en 2021 et 4 en 2022. Nous arrivons donc à un total de 13 bénévoles. Et malgré la bonne volonté de tous, le travail au sein de la médiathèque est toujours important et nous restons ouvert à toutes personnes qui souhaiteraient contribuer à son bon fonctionnement. Les missions



consistent à tenir les permanences, à réfléchir et organiser des événements ou expositions et une fois par mois, nous nous rencontrons pour trier les livres, les coter, les étiqueter, les tamponner, les couvrir, les enregistrer sur l'ordinateur...bien sûr, chacun fait ce qu'il peut en fonction de ses disponibilités.

Les jours et heures d'ouvertures restent les mêmes : tous les mercredis de 16h à 18h et les vendredis de 17h à 19h. La médiathèque est fermée au mois d'Août et une partie des vacances de Noël. Pour les lecteurs, l'adhésion est de 2 euros par adulte et gratuite jusqu'à 18 ans.

Nous disposons d'un certain nombre de livres et certains proviennent de la Médiathèque Départementale et d'autres achetés avec le budget alloué par la commune en fonction des demandes des adhérents. Nous bénéficions également d'abonnements à des revues et à des livres pour enfants. Les dons étoffent également considérablement la quantité de livres et nous remercions chaleureusement toutes ces personnes. Nous remercions aussi l'Amicale Laïque pour le financement d'un abonnement annuel à l'Ecole des Loisirs et des étagères que nous avons pu installer pour ranger les livres de la réserve.

Grâce à l'énergie et à la motivation de tous les bénévoles, nous avons pu organiser divers événements.

EN 2021 :

- **Juin** : Petite Histoire d'un livre
- **Juillet** : Ciel, miroir des cultures des peuples et des astres
- **Septembre** : Etang de Chancelade
- **Fin année** : Il était une fois des livres

EN 2022 :

- **Avril** : Chasse à l'œuf
- **Juin** : Des idées pour notre planète
- **Novembre** : Les plantes et leurs usages

Tous ces événements ou expositions sont organisés avec différents partenaires en fonction des thèmes : médiathèque de St Eloy les Mines, de St Gervais d'Auvergne, association astronomique des Combrailles, photographe Evelyne Coetmeur avec Baptiste Carrat et les amis de l'Étang du Vert, St Maigner Tonic, école de Pionsat, Centre de Loisirs de Pionsat, l'EHPAD La Louisiane de Pionsat, la Ressourcerie, Relais Petite Enfance, commune de Saint-Maigner...nous les remercions tous pour leur intérêt et leur investissement.

VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DE L'ÉTANG DU VERT

Notre association qui gère la pêche et l'entretien de l'étang communal compte 55 sociétaires titulaires de leur carte de pêche annuelle en 2022.

L'assemblée générale du 21 janvier 2022 a reconduit notre bureau pour 3 ans, elle a été suivie d'un repas convivial chez Max.

Les pêcheurs ont été nombreux à traquer avec succès les truites lors des 6 lâchés. D'autres s'intéressent plus aux belles carpes que contient l'étang, d'autres encore préfèrent le gardon ou la tanche.

En fin de saison de jolis carnassiers ont fait le bonheur des amateurs de pêche aux leurres.

Le 14 juillet 2022 a permis de reconduire notre journée festive avec un franc succès pour notre repas champêtre et notre concours de boules amical.

Nous espérons que l'année 2023 sera aussi fructueuse.



Le président, D. Peyrton

SAINT-MAIGNER TONIC



La gym est un langage universel. Avec elle, votre corps s'exprime.

Nous sommes une association qui est sur la commune depuis maintenant 5 ans avec 1 professeur bénévole Stéphanie Le Naour.

La cotisation annuelle est de 25 euros permet d'organiser des moments festifs.

La gym est gage de bonne santé. Elle diminue le stress et apporte une sensation de bien-être global. Elle permet également de prendre soin de son corps, et de rompre l'isolement.

La tranche d'âge de nos adhérents est de 21ans à plus de 70 ans.

Le cours a lieu tous les jeudis à la salle des fêtes de St-Maigner de 19h à 20h

Nos disciplines sont variées pour permettre à chacun de trouver son équilibre sportif. (Step, aérobic, gym tonic...)

Une gym pour tous et toutes selon vos capacités et votre rythme, c'est avec Saintmaignertonic.

*Renseignement : Mme Le Naour Stéphanie 06.20.65.68.65
Mail : saintmaignertonic@gmail.com*

AMICALE LAÏQUE

L'année 2022 a tenu ses promesses pour l'amicale laïque, en effet le bureau intergénérationnel a su redonner une véritable impulsion l'association avec de nombreuses activités réalisées : méchoui, pétanque, Noël des enfants.

Lors de la dernière assemblée générale en octobre 2022, « les anciens » ont lâché les rennes du bureau aux plus jeunes tout en restant membres actifs de l'association.

Ainsi, la volonté de se renouveler tout en continuant une activité intergénérationnelle est conservée.

Cette année 2023, sera rythmée par 6 manifestations. Nous vous attendons nombreux au cours de cette année 2023.



LE CLUB DU 3^{EME} AGE



Actuellement 40 personnes sont adhérentes au club. Les nouveaux retraités et les nouveaux habitants de la commune retraités sont les bienvenus. Prendre contact auprès de M.Léonardon (tél 06 29 07 85 87) ou par mail francoispierrette@gmail.com

Pour 2023 il y aura 2 déjeuners, un le dimanche 2 avril et l'autre le dimanche 3 septembre. Les jeux de cartes continuent les jeudis après-midi. Une sortie d'une journée est en projet.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse 2022 bat son plein sous l'impulsion d'une équipe d'adhérents dynamiques,

Une date particulière a marqué ce début de saison puisque le samedi 3 septembre la société a invité les propriétaires autour d'un bon repas afin de partager un moment de convivialité. Ce moment a été apprécié de tous.

Cela a été l'occasion d'honorer Nathalie DIONNET, ancienne présidente et Marcel BARRIER, doyen de la société, toujours actif.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la société vous présente ses meilleurs vœux.





LES JOURNÉES CITOYENNES 2022

EN MAI

SAINT-MAIGNER

Les citoyens mobilisés pour leur commune

Pour son édition 2022, la journée citoyenne de la commune de Saint-Maigner a remporté un vrai succès.

Une nouvelle édition prévue cet automne

Près d'une quarantaine de Saint-Magnats s'étaient donné rendez-vous dès 8 h 30 pour se répartir dans les ateliers tels que le fleurissement près de l'église et du Lotissement, le décapage et le lasurage des bancs du bourg, le rebouchage des trous dans les chemins, le nettoyage du mur de la salle des fêtes, le rangement des livres de la bibliothèque, le débroussaillage et autres nettoyages de printemps.

Chacun a alors œuvré toute la matinée. À 13 heures, les participants



UNIS. Les participants se sont retrouvés autour d'un buffet préparé par Max, le restaurateur local.

se sont retrouvés autour d'un buffet offert par la municipalité afin de partager un moment convivial.

Comme l'a souligné le maire, Laurent Dumas, « des journées comme cel-

le-ci sont très importantes pour une petite commune où l'employé communal n'est pas à plein temps, et les travaux effectués par tout le groupe peuvent fai-

re gagner facilement un mois de travail d'agent ».

Le rendez-vous est donc pris pour l'automne d'une nouvelle journée de travail.



EN OCTOBRE

La deuxième journée citoyenne s'est déroulée avec plus de 35 participants qui se sont répartis dans les divers ateliers. Pour l'occasion, les abords du terrain de pétanque ont été aménagés, les chandeliers de l'église nettoyés de même que les lavoirs du bourg et du village de la Verge, le cimetière a été désherbé pendant que d'autres personnes préparaient le repas. Tous se sont retrouvés à la baraque Adrian pour le repas



LE REPAS DES AÎNÉS



EN 2021

Sur 72 personnes invitées, 42 ont participé à l'excellent repas préparé par Éric BARRAUD et 21 colis ont été distribués.



EN 2022

Sur 80 personnes invitées, 36 ont répondu présent pour passer un bon moment et déguster les mets préparés par Éric BARRAUD et 23 colis ont été distribués.



COMMÉMORATIONS



8 MAI 2021



11 NOVEMBRE 2021



8 MAI 2022



11 NOVEMBRE 2022



**LES PLOMBIERS
DES COMBRAILLES**

www.lesplombiersdescombrailles.com
contact@lesplombiersdescombrailles.com

04.73.85.15.65

ELECTRICITE • PLOMBERIE • CHAUFFAGE
SANITAIRE • SOLAIRE • ÉNERGIES RENOUVELABLES

PLATRERIE
PEINTURE
ISOLATION
RAVALEMENT

Didier BROUSSE
sarl.brousse@orange.fr

Gérant: M. MOITRON Julien

☎ **04 73 85 11 31**
☎ **07 85 77 37 16**



INFORMATIONS COMMUNE

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2023

Cette année, la commune de Saint-Maigner réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 19 janvier jusqu'au 18 février 2023. Un agent recenseur, SANDRA BLANCHARD, a été nommé par le conseil municipal et se présentera avec une carte.



Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, l'agent recenseur vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de la mairie au 04 73 85 62 17.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

ELECTRICITE GENERALE
BATIMENT-INDUSTRIE-CHAUFFAGE ELECTRIQUE-
RENOVATION-DEPANNAGE-INSTALLATION
PHOTOVOLTAIQUE



ÉLECTRICITÉ
Tauveron André

SARL au capital de 65.553.08€ - SIRET : 343 720 124 000 50
N° Intracommunautaire : FR 41 343 720 124

| | |
|---|---|
| <p>SIEGE SOCIAL Administratif et technique 33 rue du Vieux Bourg BP-44 03600 COMMENTRY e.mail : tauveron.electricite@orange.fr Tél : 04.70.64.31.18 Fax : 04.70.64.31.37</p> | <p>AGENCE Anciens Ets BEAULATON Rue des Nigognes 63700 ST ELOY LES MINES Tél : 04.73.85.06.58 Fax : 04.73.85.45.06</p> |
|---|---|

COMMISSION SOCIALE : RENTRÉE SCOLAIRE

Samedi 23 juillet 2022, les membres de la Commission ont reçu les jeunes scolarisés de la commune pour leur remettre un bon utilisable pour l'achat de livres ou fournitures à la librairie papeterie PEYRONNET de Pionsat : bon valable jusqu'au 31 octobre. Chaque élève du CP au CM2 a reçu un bon de 20 €, chaque collégien un bon de 25 € et 30 € pour les lycéens.

Nous souhaitons réussite scolaire et épanouissement à tous ces jeunes.

SOUSCRIPTION CITOYENNE POUR LA RESTAURATION DU PATRIMOINE INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE

La commune a fait appel à la fondation du patrimoine pour l'aider à la collecte de dons à financer son projet de restauration du patrimoine intérieur de l'église ; tableaux et statues.

Cette démarche permet à toutes les personnes attachées au patrimoine communal d'y apporter une contribution financière. Grâce à la reconnaissance d'utilité publique de la fondation, les donateurs bénéficient d'une réduction de l'impôt sur le revenu.

Un bulletin de dons est créé par la fondation en début d'année 2023 que vous pourrez trouver en mairie ou dans ce bulletin.

Les donateurs pourront soit :

- envoyer leurs dons à la délégation régionale de la fondation du patrimoine par chèques libellés à l'ordre de « fondation du patrimoine/nom du projet », en argent liquide ou en virement (envoi du RIB sur demande)
- faire un don en ligne sécurisé sur le site internet www.auvergne.fondation-patrimoine.org rubrique "tous les projets". Chaque projet soutenu dispose d'une page présentant le projet à partir de laquelle les internautes peuvent effectuer un don en ligne par carte bancaire ou télécharger le bulletin de souscription.

La fondation du patrimoine envoie automatiquement à chaque donateur une lettre de remerciements et un reçu fiscal.



ILLIWAP



Guide du citoyen
Suivre l'actualité
de ma commune

A DESTINATION DES CITOYENS



Mairie de Saint-Maigner

Comment recevoir toutes les infos de ma commune en temps réel sur mon smartphone ?

Événements, réunions, coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, consignes sanitaires... Recevez tout les infos de la commune directement sur votre téléphone en **SEULEMENT 3 ÉTAPES!**

01 TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ILLIWAP



02 RECHERCHEZ VOTRE COMMUNE



03 SUIVEZ VOTRE COMMUNE

Cliquez sur le bouton **S'ABONNER** pour vous abonner à l'actualité de la commune



RECEVEZ LES NOTIFICATIONS

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours.

Restez informé en temps réel et en ligne avec votre commune.



LES AVANTAGES!

GRATUITE
Téléchargement gratuit et sans engagement.

SANS INSCRIPTION
Pas d'email, pas de numéro de téléphone, aucune donnée personnelle n'est collectée.

SANS PUBLICITÉ
Recevez les informations sans être gêné par l'apparition de publicité.

LES JARDINS DE SAINT MAIGNER

Sandra Blanchard originaire d' Hérisson est installée sur la commune depuis 2021. Elle cultive divers légumes en bio, sur une surface de 8000 m². Le maraîchage mis en place s'inspire du MSV (Maraîchage sol vivant), cela consiste à ne pas ou peu travailler le sol, pas de labour, travail du sol superficiel avec apport permanent de matière organique utilisée comme paillage.

Cette méthode respecte la vie du sol voire l'améliore, elle permet aussi de rendre plus meubles les terrains lourds ce qui est le cas ici avec une terre argilo limoneuse.



Avantages de l'Agriculture Biologique

- La santé
- La préservation de la planète
- Le développement de la biodiversité
- Un goût plus authentique des fruits et légumes
- Une économie en eau

Inconvénients de l'Agriculture Biologique

- Une limitation des rendements qui le rend encore un peu cher
- Une charge de travail plus importante pour le producteur. On parle d'une personne par hectare en maraîchage biologique alors qu'en conventionnel, c'est une personne pour trois hectares.
- Coût financier de la certification.
- En cas de maladies, les produits de synthèse sont plus radicaux à éliminer les gènes pathogènes.

Concernant le prix plus cher en bio l'écart se réduit considérablement avec les producteurs conventionnels dû à l'augmentation du prix des intrants et des énergies dont ils sont plus dépendants. On ne parle pas des supermarchés qui ne sont que revendeurs, même s'ils achètent de gros volumes pour faire baisser les prix.

Principes de base de l'agriculture bio

- Exclure l'usage des produits chimique, de synthèses et des OGM (engrais, pesticide...)
- organiser le recyclage des déchets et matières organiques
- alterner les cultures pour permettre au sol de se régénérer
- combattre les nuisibles au moyen des éléments biologiques
- respecter l'environnement en veillant à la conservation des matières naturelles
- diversifier les cultures et varier les espèces.

Sandra vous attend tous **les samedis matin de 10h à 12h devant son exploitation** pour une vente en direct au 18 rue Lucie Aubrac à St Maigner, ou via son site internet www.lesjardinsdesaintmaigner.fr

Pour plus de renseignement :
sandra@lesjardinsdesaintmaigner.fr
ou +33763560165



Porte ouverte du samedi 15 octobre 2022

UN MÉTHANISEUR À SAINT-MAIGNER

L'unité de méthanisation de Bertrand et Fabien DUPRAT à Laschamp, est née d'un projet avorté en 2014 et a été mise en fonctionnement en Août 2019. D'une puissance de 250 kW soit 2 millions de kWh par an, l'unité produit essentiellement de l'énergie électrique et thermique.

Principe : les méthaniseurs (ou digesteurs) permettent de recycler les déchets organiques en engrais naturels et en biogaz.

Le biogaz est en moyenne composé de 55 % de méthane, de 40 % de dioxyde de carbone et de 5 % d'autres gaz. Le digestat contient de la matière organique non dégradée comme la lignine (biomolécule principalement localisée dans la paroi des cellules végétales), des matières minérales (azote, potassium, phosphore) et de l'eau.



Source : <https://expertises.ademe.fr/economie-circulaire/dechets/passer-a-l'action/valorisation-organique/methanisation>

L'apport en matière organique provient essentiellement des effluents d'élevage : installations agricoles situées à proximité de Laschamp. Le digestat, sous forme liquide et solide, est quant à lui utilisé pour fertiliser des cultures.

Bertrand et Fabien traitent également les déchets organiques (la tonte de pelouse, feuilles, fruit et légumes...)

L'intérêt de la méthanisation réside dans la production d'une énergie renouvelable. La gestion de l'installation demande un suivi constant tout au long du processus : mélange optimal des matières organiques, température du méthaniseur, maîtrise des paramètres de sécurité et de pollution des sols et des eaux.

Il faut savoir que le méthaniseur de Bertrand et Fabien permet une production locale et non délocalisée, ce qui permettrait de couvrir environ 600 foyers. De ce fait la commune de St Maigner serait autonome en fourniture d'électricité hors chauffage.





AGENDA



AGENDA 2023 DE LA COMMUNE

| | |
|-------------------------------|---|
| Samedi 21 janvier à 17 heures | Les vœux du maire et remise des médailles et lancement de la souscription pour l'église |
| Dimanche 5 février | Galette des rois par l'association de l'amicale Laïque |
| En mars | Soirée théâtre par l'association de l'amicale Laïque |
| 2 avril | Repas du club du 2 ^{ème} âge |
| 22 avril | Journée citoyenne |
| Pâques | Animation organisée par la médiathèque |
| Samedi 24 juin | Méchoui par l'association de l'amicale Laïque |
| En juillet | Expo de Claude PALLUAU |
| 3 septembre | Repas du club du 3 ^{ème} âge |
| En octobre | 2 ^{ème} exposition |
| 21 octobre | 2 ^{ème} journée citoyenne |



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 a créé les schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI). Celui du Puy-de-Dôme a été arrêté par le Préfet en date du 30 mars 2016 et sa mise en œuvre a donné naissance à la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy le 1er janvier 2017. Celle-ci résulte de la fusion des Communautés de Communes de Pionsat, Cœur de Combrailles, du Pays de Saint Eloy avec extension aux communes de Menat, Neuf Eglise, Servant, Teilhet et Virlet.

La Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy est un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité unique. Elle s'étend sur 34 communes et gère en lieu et place des communes un certain nombre de compétences. Vous retrouverez toutes les informations sur le site internet à l'adresse suivant : <https://www.paysdesainteloy.fr/>

Pensez à la mutuelle santé de territoire !



Afin de permettre aux habitants et travailleurs du territoire de souscrire à une mutuelle santé de qualité à prix attractif, la Communauté de Communes a labellisé un contrat avec la Mutuale, Mutuelle Familiale, au cours de l'année 2019. Les habitants et/ou travailleurs adhèrent individuellement à ce contrat « groupe » qui permet d'éviter les questionnaires de santé et les délais de carence. Chaque mois, des permanences d'informations sans engagement sont organisées les lundis dans différentes communes du territoire. Vous trouverez les dates de ces permanences sur le site internet de la communauté de communes.

Culture : Micro-Folie à Saint-Eloy-les-Mines : plus de 2.000 œuvres d'art accessibles en version numérique

À l'initiative du Pays de Saint-Éloy, la communauté de communes, une plateforme Micro-Folie a été installée dans les anciens locaux de la direction de la mine qui jouxtent la cour des équipages.

Ce dispositif permet au public d'avoir accès aux collections numériques de prestigieux partenaires



tels que le Centre Pompidou, le château de Versailles, le Musée d'Orsay ou le Musée du Louvre... Pour l'heure, ce sont déjà plus de 2.100 œuvres qui sont accessibles. Mais ce fonds ne cesse de s'enrichir.

Deux modes de découverte sont possibles. En accès libre, tout d'abord. Le spectateur voit défiler les œuvres sur l'écran. À tout moment, il peut approfondir sa découverte de l'une d'elles, via sa tablette. Il aura ainsi accès à des explications historiques, artistiques, à des jeux en lien avec l'œuvre et à des liens vers des œuvres complémentaires.



Le plus grand des petits musées



Ouvert à tous et **entièrement gratuit**, le musée Micro-Folie proposera également des expositions variées et un espace de réalité virtuelle permettant une immersion totale dans une sélection de vidéos 360°.

Des centaines d'œuvres d'art à la portée de tous, c'est la promesse du musée numérique Micro-Folie qui s'installe au cœur de la ville, à deux pas de la médiathèque et du Musée de la Mine.

Véritable galerie ludique, interactive et évolutive, ce nouveau lieu culturel vous permettra de voyager à travers l'art et son histoire, de l'Antiquité égyptienne à la conquête spatiale.

Porté par la Ville et le Ministère de la Culture, le dispositif s'appuie sur les trésors des plus grandes institutions et musées nationaux (Musée du Louvre, Château de Versailles, Centre Pompidou, Musée d'Orsay, etc...).



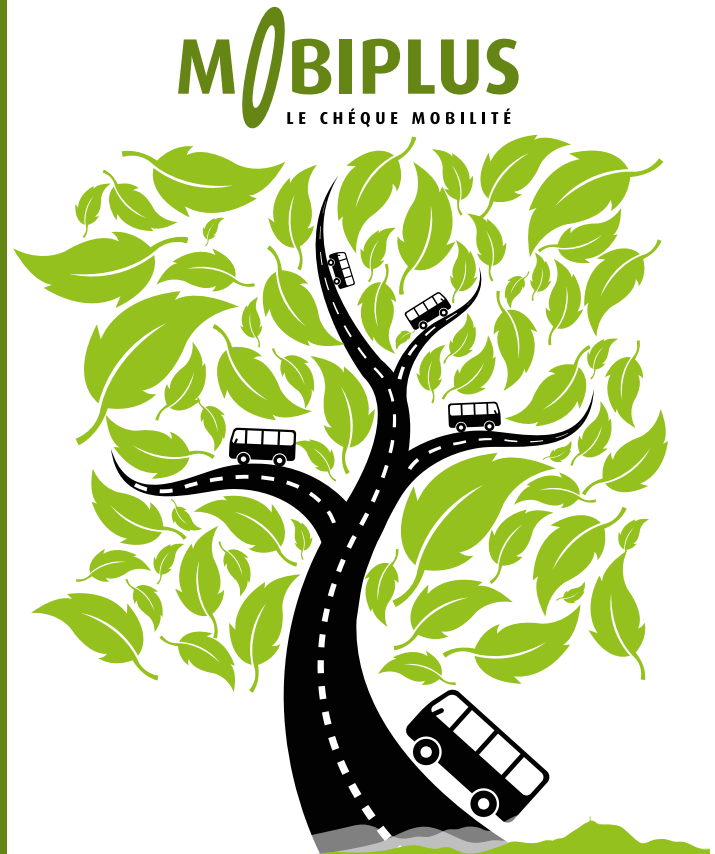
Retrouvez votre musée numérique au 97 rue Jean Jaurès - 63700 Saint-Eloy-Les-Mines

Renseignements relatifs au dispositif MOBIPLUS :

- au **04 73 42 49 50**,
- sur www.puy-de-dome.fr
- auprès de la Maison des solidarités de votre secteur,
- dans les Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC),
- auprès de la mission locale de votre secteur.

Les partenaires du dispositif MOBIPLUS :

- **Plateforme Mobilité 63**
Tél. 04 73 39 93 26 ou www.plateformemobilite63.fr,
- **Association départementale des transporteurs routiers de voyageurs**
Centre routier - ZI du Brézet
63000 CLERMONT-FERRAND - Tél. 04 73 91 57 54
- **La liste de taxis et transporteurs routiers partenaires du dispositif MOBIPLUS est accessible sur** www.puy-de-dome.fr.
Elle sera jointe à l'envoi du chéquier à votre domicile.



Mode d'emploi du dispositif
ACCOMPAGNER • PROTÉGER • INNOVER

PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT



Lionel CHAUVIN
Président
du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme

Dans la vie de tous les jours, se déplacer librement est essentiel mais, plus encore, la mobilité est un outil qui favorise l'autonomie des personnes âgées, permet de lutter contre l'isolement et contribue à l'insertion sociale et professionnelle. C'est pourquoi le Département a mis en place Mobiplus, dispositif simple et solidaire qui **accompagne** vos déplacements quotidiens, **protège** votre mobilité et **innove** pour la qualité de vie des Puydômois.

Vous avez 75 ans et plus, vous êtes bénéficiaire du RSA ou bien vous êtes accompagné par une mission locale ?

Le chéquier mobilité vous permet d'aller à moindre coût sur le lieu de votre choix. Il suffit de donner un ou plusieurs des 25 chèques de ce carnet au chauffeur du taxi, du Bus des Montagnes ou du transport du réseau interurbain que vous empruntez, à moins que vous ayez choisi de louer un deux-roues.

Chaque chèque a une valeur unique de **3 euros**.

Vous trouverez, détaillées dans cette plaquette, les conditions d'obtention et d'utilisation de Mobiplus, mis en place sur tout le territoire du Puy-de-Dôme - hors agglomération clermontoise, déjà desservie par la T2C.

MOBIPLUS est fait pour vous et vous aide à voyager.

| Les conditions d'accès au dispositif MOBIPLUS | Je réside en dehors de l'agglomération clermontoise (secteur desservi par le réseau T2C) | | |
|---|--|--|--|
| | J'ai 75 ans et plus Je ne dispose pas d'un véhicule personnel et je ne peux pas être régulièrement transporté par un proche. Je ne réside pas en EHPAD. | Je suis bénéficiaire du RSA | J'ai moins de 26 ans et suis accompagné par une mission locale |
| À quoi sert le Chèque Mobilité | Je peux utiliser les chèques pour tous mes déplacements : me rendre au marché, chez le médecin, le coiffeur, rendre visite à des amis, faire mes courses... | Les chèques vont me permettre de faciliter mes déplacements pour réaliser mes démarches d'insertion sociale et professionnelle (rechercher un emploi, me rendre à un entretien d'embauche, à un stage, une formation...). | |
| Comment utiliser le Chèque Mobilité | Je peux utiliser les chèques pour payer : • le taxi, partenaire de l'opération, • le transporteur du réseau interurbain, • le Bus des Montagnes. | Je peux utiliser les chèques pour payer : • le taxi ou la société de location de deux-roues, partenaire de l'opération, • le transporteur du réseau interurbain. | |
| Comment se procurer le Chèque Mobilité | Un imprimé de demande de chéquier est disponible : • en mairie, • dans les maisons des solidarités, • dans les Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC). Je remplis le formulaire et je le retourne au : Conseil départemental du Puy-de-Dôme Direction Solidarité et Cohésion Sociale Service Mobilité Solidaire 24, rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile. | Je prends contact auprès de mon référent au titre du RSA ou de mon conseiller à la mission locale. Ma demande sera examinée par les services du Conseil départemental. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile. | |



Chaque bénéficiaire recevra un carnet « Chèque Mobilité » contenant 25 chèques d'une valeur unitaire de 3 euros, dans la limite de 2 chéquiers sur une période de 12 mois.



ÉTAT civil 2021-2022



MARIAGE

- BARRAUD Éric/ FAYARD Josiane le 03 juillet 2021

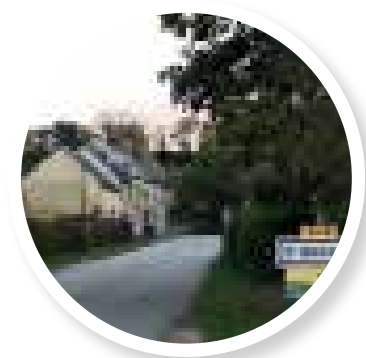
ILS NOUS ONT QUITTÉS

- BAISLE Jean-Paul décédé à Saint-Maigner le 05 mai 2021
- CHANTELOUBE Jean décédé à Orcines le 17 avril 2021
- CHANUDET Marie décédée à Montluçon le 06 juin 2021
 - CHANUDET Jean décédé à Cébazat le 13 juin 2021
- BIDAULT née REVOLTE Madeleine décédée à Pionsat le 16 juin 2021
- CHANUDET Christian décédé à Cébazat le 4 juillet 2021
 - LARUE Félicie décédée à Montluçon le 15 juillet 2021
 - ROFFET Roger décédé à Pionsat le 05 décembre 2021
- CAILLOT Colette née CHANUDET décédée à Saint-Maigner le 16 janvier 2022
 - GUILHOT Claude décédé à Clermont-Ferrand le 19 avril 2022
 - TERRACOL Adrien décédé à Saint-Maigner le 22 juillet 2022
- JAFFEUX Michelle née BOUSSAGEON décédée à Saint-Maigner le 19 août 2022
 - BICHARD François décédé à Clermont-Ferrand le 9 septembre 2022
 - CHAPUT Georgette décédée à Désertines le 3 octobre 2022



NOUVEAUX HABITANTS

- Mme BLANCHARD Sandra et Mme REVARDEAU Patricia : 18 rue Lucie Aubrac
 - Mme et M. HERAUDET Alain : Villeromaine
 - Mme et M. VAN DEN BROEK : Chauveret
 - M. DE LOBEL MAHY Thibault : Fougerat
 - Mme et M. THOMPSON Paul : Le Breux
 - Mme et M. VAN LEYDEN Hendrik : Goutaude
 - Mme et M. VAN BUREN Teunis : Praciaux
 - Mme RELUT-LANCASTRE Jocelyne : La Pouge





Meilleurs Vœux 2023